

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION**SERVICE JEUNESSE**

Affaire suivie par : Jennifer ROTTIER

DIRECTION DE L'ENFANCE, JEUNESSE, de la SANTE et du SPORT

N°D26-DEJSS-171**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA REFECTION DE LA CHARPENTE DU RELAIS PETITE ENFANCE DE PENNE D'AGENAIS**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment en matière de finances, pour la sollicitation des subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés intéressés, pour la validation et l'amendement des plans de financements possible ;

Vu les statuts de Fumel Vallée du Lot en matière « Enfance-Jeunesse » et notamment la gestion d'un Relais Petit Enfance ;

Vu la délibération n°2025D106AXPE en date du 02 octobre 2025 approuvant le fonctionnement de Relais Petite Enfance de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant l'affaissement du toit du RPE à Penne-d'Agenais et l'avis de l'expert en date du 02 février 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser la réfection de la toiture du RPE en urgence afin de permettre la continuité des missions du service ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De solliciter auprès de la CAF une subvention pour la réalisation des travaux ;

2°) – De valider le plan de financement ci-dessous ;

INVESTISSEMENT TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHARPENT			
DEPENSES	BP	RECETTES	BP
Gros œuvre	66393.60 HT	AUTO-FINANCEMENT	57287.92 HT
Aménagement intérieur	56401.20 HT		
Honoraires et frais	20425 HT	SUBVENTION CAF	85931.88 HT
TOTAL DEPENSES	143219.80 HT	TOTAL RECETTES	143219.80 HT

3°) – De signer et d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents afférents à cette demande ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260730-D26_DEJSS_171-AR

Reçu le 30/07/2026

Publié le 30/07/2026

4°) – De préciser que les dépenses seront prévues au budget 2026 par décision modificative.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 30 juillet 2026



Le Président,

Jean Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 30 juillet 2026

Reçu en Sous-préfecture le : 30 juillet 2026

Publié ou Notifié le : 30 juillet 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com